

## Charte du Réseau Adolescence et Partenariat de la Haute-Garonne (RAP 31) – Adolescent ou jeune

Le RAP 31 est un réseau de santé qui vise, par le soutien aux professionnels, à améliorer l'accès aux soins et la prise en compte des adolescents en difficulté sur le plan psychiatrique et/ou somatique et sociale dans le département de la Haute-Garonne. Les adolescents concernés sont ceux de la tranche d'âge 12-21 ans.

Le RAP 31 est animé et géré par une association loi 1901 du même nom constituée le 20 septembre 2005 et dont les buts sont définis dans l'article 3 de ses statuts : « améliorer la prise en compte des difficultés psychiques des adolescents dans toutes leurs dimensions y compris leurs intrications somatiques et sociales, par la mise en place d'un réseau de soins identifié et coordonné permettant à l'adolescent la prévention, la continuité et la cohérence des soins, tout en assurant la traçabilité dans sa trajectoire ». Les membres de cette association sont des professionnels médico-psycho-sociaux et administratifs concernés par le but de l'association et issus d'institutions publiques, privées, et associatives ou exerçant une activité libérale.

### **Pour devenir membre du réseau, le professionnel candidat s'engage à :**

- Adhérer aux objectifs du réseau,
- Informer et obtenir le consentement éclairé des patients pris en charge par le réseau et/ou de leurs représentants légaux,
- Mettre en œuvre les recommandations définies en commun,
- Participer à l'élaboration du parcours en rendant lisible la traçabilité des soins,
- Participer à l'évaluation du réseau,
- **Respecter toutes les procédures visant à assurer la sécurité des données échangées dans le réseau, notamment le secret médical, les règles déontologiques en vigueur, les recommandations de la CNIL,**
- Ne pas utiliser sa participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion et de publicité personnelle,
- Éventuellement participer aux actions de prévention, d'éducation, de soins et de suivi sanitaire et social mises en œuvre dans le cadre du réseau. Pour les institutions, la participation à ces actions de prévention fera l'objet d'une convention, pour les adhérents individuels elle se fera en fonction des disponibilités.

### **Pour participer aux activités du RAP31 les professionnels peuvent suivant leur statut :**

- Adhérer individuellement à la présente charte,
- Travailler pour une institution publique, privée ou associative qui a elle-même adhéré à la présente charte.

-----  
**Charte concernant Nom - Prénom** .....

**Médecin traitant** .....

Coordonnées .....

➤ **Je soussigné (Nom Prénom)** .....

Adresse.....

.....

certifie avoir pris connaissance du fait que le professionnel qui me reçoit, Mme ou Mr .....  
est membre du réseau RAP 31.

### **J'ai pris connaissance de la charte de ce réseau et je donne mon accord :**

- aux modalités de soins ou d'accompagnement qui me sont proposées,
- à l'organisation d'une ou plusieurs réunions me concernant, en fonction des besoins, entre les différents professionnels,
- à ce que le référent qui m'a proposé l'inclusion me recontacte, dans un délai de 2 à 4 ans, dans le souci de s'informer de l'évolution de mon parcours.

**Date,**

**Signature,**